

CE PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES, LES FRANÇAIS N'EN VEULENT PAS!

POUR LE REJETER, TOUS EN GRÉVE POUR MANIFESTER!



Vous êtes Salarié du Privé?

Les syndicats ont déposé un préavis au plan national. Quelle que soit la taille de votre entreprise, vous pouvez vous déclarer gréviste la journée ou à minima le temps de participer aux manifestations.

Vous êtes Salarié du Public, ou du Privé Chargé d'une Mission de Service Public?

Un préavis doit être déposé 5 jours francs avant le début de la grève. Celui-ci doit être déposé à l'autorité administrative par une organisation syndicale ou par l'agent.

LE DROIT DE ARÈVE EST CONSTITUTIONNEL VOTRE EMPLOYEUR DOIT LE RESPECTER!

Besoin de plus d'informations? Contactez Force Ouvrière Drôme Ardèche

Tel: 04 75 82 40 40 Mel: contact@fo2607.fr



